

Service de la Politique de la Ville - Relais Jeunesse - Inscriptions de jeunes dans des parcours d'aide et de formation - Attribution de bourses à projet

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de son activité et en conformité avec les missions qui lui sont dévolues, le Relais Jeunesse est amené à aider des jeunes âgés de 15 à 25 ans à réaliser leurs projets.

Cette aide se concrétise par un suivi des jeunes qui est mis en oeuvre par l'équipe de professionnels du Relais Jeunesse en lien étroit avec les équipements municipaux et associatifs d'animation socio-culturelle, l'attribution d'une carte jeune et d'une carte médiathèque.

Un parcours individuel est donc défini ; il comporte :

- un cycle de formation de base visant à favoriser la citoyenneté,
- des formations spécifiques en lien avec le projet soutenu.

Pour mener à bien la réalisation de chaque projet, un budget prévisionnel est établi. Il inclut, si nécessaire, le versement par la Ville d'une bourse d'aide à projet, la participation financière obligatoire du jeune et des dépenses afférentes aux formations pouvant être prises en charge directement par la Ville.

Après avis favorable du Conseil de Suivi Technique réuni le 28 janvier et le 11 mars 1997 au Relais Jeunesse et sur proposition de la 11^{ème} Commission, les projets suivants ont été retenus :

Projet n° 1

M. Mounir HIMER, lycéen, né le 8 octobre 1978 et domicilié 8, rue André Boulloche à Besançon qui souhaite créer un spectacle de danse urbaine Rap.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une présentation dans le cadre d'une action d'animation socio-culturelle municipale par les structures d'animation du service Politique de la Ville.

Le coût total du projet est de 5 958 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 5 478 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 1 218 F
- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 4 260 F.**

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours projet et de versement de la bourse.

Projet n° 2

M. Rachid LAGRIOUI, lycéen, né le 29 décembre 1978 et domicilié 2, rue de Franche-Comté qui souhaite créer un spectacle de danse urbaine Rap.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une présentation dans le cadre d'une action d'animation socio-culturelle municipale déterminée avec la Maison Pour Tous de Planoise.

Le coût total du projet est de 5 958 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 5 478 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 1 218 F
- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 4 260 F.**

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours projet et de versement de la bourse.

Projet n° 3

M. Yvon TRUIN, né le 9 octobre 1972 et domicilié 24 rue de Fribourg souhaite réaliser un reportage et une exposition de photographies sur le grand prix Formule 1 de MAGNY-COURS.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une exposition dans différentes structures de Besançon.

Le coût total du projet est de 10 420 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 5 880 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 5 580 F.**

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

Projet n° 4

Mlle Khaïra BOUDERBALI, étudiante, née le 21 décembre 1973 et domiciliée 1 rue de Cologne souhaite créer des costumes et faire une mise en scène théâtrale d'un défilé de mode.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'un spectacle.

Le coût total du projet est de 10 800 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 9 700 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 9 400 F.**

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

Projet n° 5

M. Franck JOVIGNOT, étudiant, né le 15 mai 1972 et domicilié 15 Q rue Tristan Bernard souhaite réaliser un reportage et une exposition photo sur le thème «les richesses de Besançon».

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une exposition photo dans les structures d'animation de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 8 110 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 7 330 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 450 F
- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 6 880 F.**

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

Projet n° 6

M. Antoine MASSARI, étudiant, né le 1^{er} août 1975 et domicilié 4 rue André Boulloche, souhaite réaliser une fresque sur panneaux en bois.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une exposition - conférence débat sur la culture Hip Hop dans les différentes structures culturelles de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 5 070 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 4 600 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse **«aide au projet» : 4 300 F.**

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

Projet n° 7

M. Nourdine BELASRI, lycéen, né le 15 mai 1979 et domicilié 24 rue de Fribourg, souhaite créer un spectacle de danse urbaine Rap.

La réalisation de ce projet fera l'objet de plusieurs représentations d'un spectacle et de photos.

Le coût total du projet est de 4 490 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 4 150 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 1 100 F
- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 3 050 F.**

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

Projet n° 8

M. Nabil BOUHI, lycéen, né le 11 septembre 1978 et domicilié 20 rue de Cologne, souhaite créer un spectacle de danse urbaine Rap.

La réalisation de ce projet fera l'objet de plusieurs représentations d'un spectacle et de photos.

Le coût total du projet est de 4 490 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 4 150 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 1 100 F
- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 3 050 F.**

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les bourses d'aides à projets aux jeunes ci-dessus nommés pour les montants arrêtés par le Conseil de Suivi Technique du Relais Jeunesse,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1997, chapitre 92.242.6714.47041.

M. LE MAIRE : Je signale souvent à mes interlocuteurs que ce n'est pas le Service Politique de la Ville mais de la Politique de la Ville. J'aimerais bien qu'on le précise d'ailleurs dans les rapports aussi parce que ça peut prêter à confusion. Nous n'avons pas de service politique à la Ville.

M. THIRIET : Nous sommes donc devant la première présentation des projets de jeunes tels que nous les avons définis le 15 janvier 1996. Je rappelle les objectifs car c'est important et pour qu'il n'y ait pas de confusion sur ceux-ci.

L'objectif c'est indiscutablement de donner un coup de main à un jeune, l'accompagner dans son projet, et c'est la raison pour laquelle le jeune concerné a deux référents, un référent technique pour l'aider dans son projet et un référent Ville qui voit comment le projet est bâti. Ce projet est accompagné d'un parcours de formation. Ensuite, le jeune doit à la fin de son projet faire ce qu'on peut appeler un compte rendu à la collectivité, c'est-à-dire que ce n'est pas un chèque en blanc. Ce que le jeune fait, la collectivité doit le reconnaître et il doit en restituer une partie par un spectacle, par une plaquette, etc.

Le deuxième élément sur lequel je voudrais insister, c'est effectivement l'importance du nombre de nos partenaires et de leur coopération. Depuis le début, avant même que le projet soit présenté le 15 janvier 1996, tous les partenaires ont fait le parcours avec nous. Je les cite : le CIJ, le CIO, la Mission Locale, Jeunesse et Sports, l'ADDSEA, la coordination Planoise, la Caisse d'Allocations Familiales, le FAS, la Mutualité du Doubs, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Université de Franche-Comté, la Caisse d'Epargne et des partenaires privés. Avec ces partenaires, nous avons construit un parcours de formation et ils valident avec nous

tous les mois -la prochaine validation pour le mois prochain aura lieu demain par un comité de suivi- la façon dont les jeunes bâtissent leur projet et le mènent.

A côté de ce projet, un travail d'information, de documentation, d'orientation est fourni, c'est-à-dire que ce jeune ou cette jeune ou ces jeunes réunis sont des jeunes à qui on permet, pendant la mise en forme de leur projet, de découvrir un certain nombre d'autres choses, des structures citoyennes, une Caisse d'Épargne, l'Université, etc. Notre objectif est donc d'ouvrir le dispositif à tous les jeunes de Besançon de 16 à 25 ans, quel que soit leur niveau de formation, quel que soit leur quartier et c'est ainsi que d'une certaine façon nous avons repris le défunt FAVA, Fonds d'Aide à la Vie Associative, qui était lié au FAS et qui a été réintroduit dans cette démarche que nous vous rappelons et que nous vous proposons là.

Je reprends quelques exemples bien précis : un de nos jeunes va partir pour Rallye 2000 dans l'équipe Time Peugeot 1997. Une lettre a été adressée à la Société Peugeot qui a été intéressée ; ce jeune va donc passer trois jours avec eux dans l'équipe. Autre exemple que l'on peut prendre : des jeunes qui montent un projet Rap et qui sont allés déjà deux ou trois fois à Lyon pour suivre une formation de qualité. Il y a aussi celui de Khaïra qui est dans la salle et qui va nous proposer un défilé, une action autour de la mode. Khaïra est un exemple de réussite, elle a un niveau de formation 2 mais nous allons jusqu'à formation 5 bis, 6, nous voulons donner un coup de main à tous les jeunes.

Je termine en disant que nous sommes, grâce au comité de suivi, dans une volonté de sérieux et que bien entendu les décisions que nous allons prendre là seront ensuite concrétisées par une convention que le Maire sera appelé à signer.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions et autorise M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

Récépissé préfectoral du 15 avril 1997.